SOROSA

SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

Bilan d'activité 2020-2021
(octobre 2020 – octobre 2021)

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 à 4 heures réparties ainsi :
- vendredi matin : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : tout public

S'il nous était jusqu'à cette année difficile de faire respecter la permanence réservée aux femmes, cette restriction est désormais de plus en plus comprise et intégrée. À noter aussi que nous avons changé le jour de cette permanence qui avait lieu le lundi matin jusqu'en septembre.

Sept personnes ont tenu les permanences :
- Anne O. (permanence du lundi/vendredi matin) ;
- Nordy G. (permanences du mercredi et samedi, parfois en renfort sur les permanences du lundi/vendredi) ;
- Gauthier R. (permanences du mercredi et samedi) ;
- Mohamed R. (permanences du mercredi et samedi) ;
- Marine B. (permanences du mercredi) ;
- Agnès P. (permanences du samedi) ;
- Emmanuelle H. (permanences du samedi).

L'année dernière, nous écrivions : « nous espérons pouvoir compléter l'équipe de salariés, en créant un poste en plus et en créant 2 contrats aidés pour les postes logistiques (maintenance des logements) ». C'est chose faite, avec la **création des postes salariés de Yann, Nazir et Anne**.

Quelques chiffres

En 2019, nous avions effectué 759 entretiens en permanence. En 2020, nous en avions effectué 2 533.

Cette année, nous avons effectué **3 534 entretiens en permanence**.

La moyenne d'entretiens par permanence est donc passée de 20 l'année dernière à 29 cette année (**123 permanences** tenues dans l'année).
Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inéquitablement répartie selon les jours de permanence. En effet, les permanences réservées aux femmes sont peu fréquentées, permettant des entretiens longs. Les permanences tout public sont saturées, allant, pour la plus nombreuse cette année, jusqu'à 57 personnes en une seule permanence.

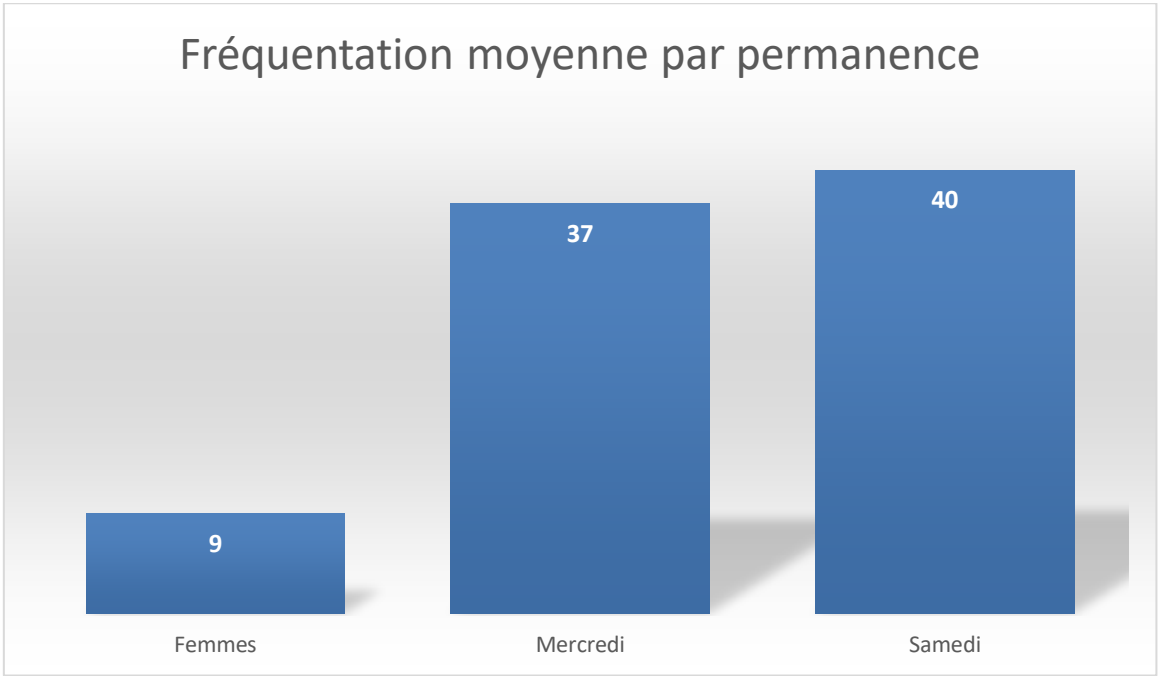

Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :

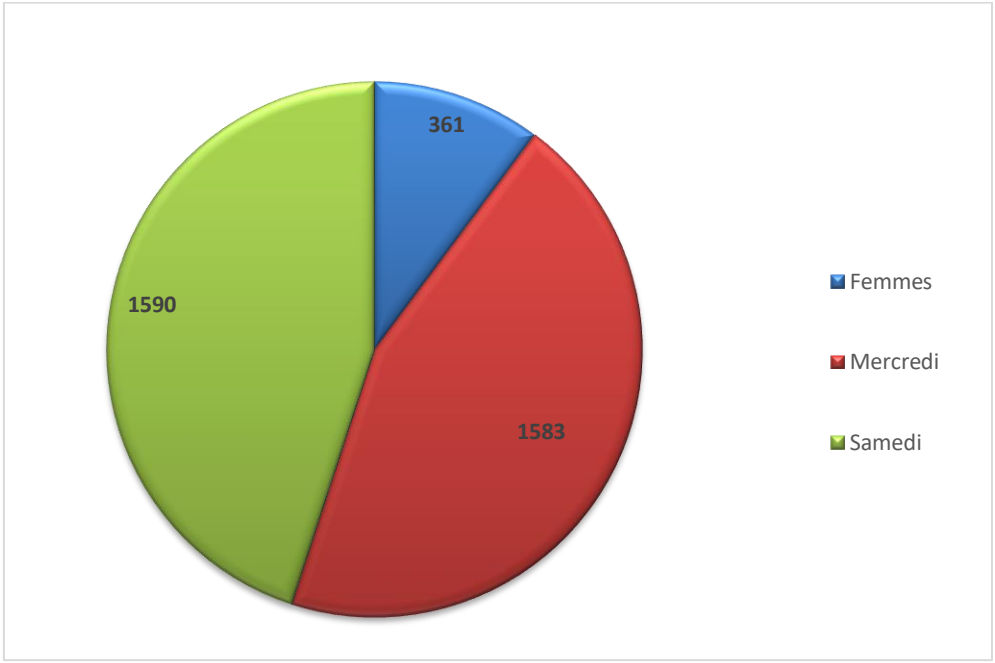

La fréquentation des permanences des mercredi/samedi ne va qu'en augmentant. Cela est moins problématique pour la permanence du mercredi où nous sommes trois, mais c'est très complexe pour celle du samedi où les personnes sont encore plus nombreuses (les personnes travaillant la semaine ne peuvent venir que le samedi) et où nous ne sommes que deux depuis plusieurs mois.

Cette hausse constante s'explique par plusieurs facteurs : notre notoriété qui s'élargit, qu'il s'agisse du bouche-à-oreille par les personnes exilées mais aussi des partenaires qui orientent les personnes chez nous ; la fermeture au public/dématérialisation de certains services publics récemment (la préfecture notamment) ; notre grande difficulté à réorienter les personnes accompagnées vers d'autres structures de droits communs.

Les personnes reçues en permanence :

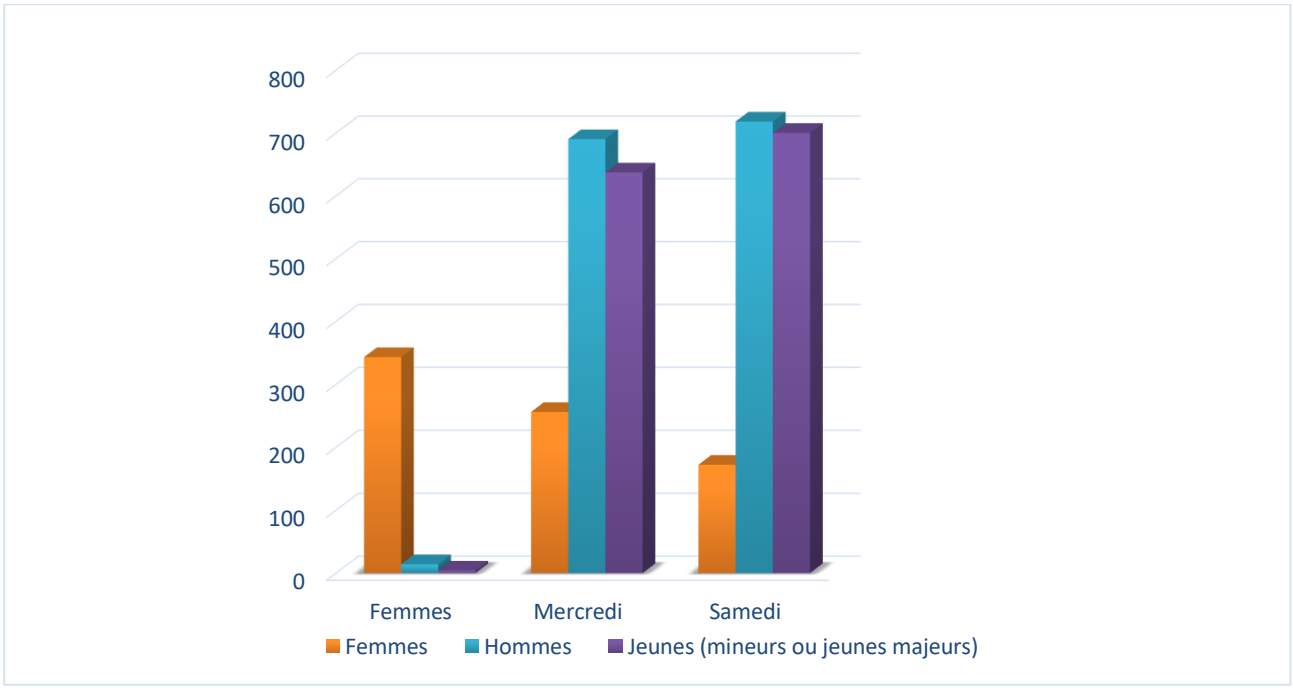

Deux années de suite, nous avons partagé notre constat démoralisant sur la baisse des engagements de l'État envers les travailleurs sociaux et les services publics, les associations sans financement palliant les carences. Craignant de fatiguer les lecteurs et les esprits, nous renvoyons à nos rapports d'activité précédents.

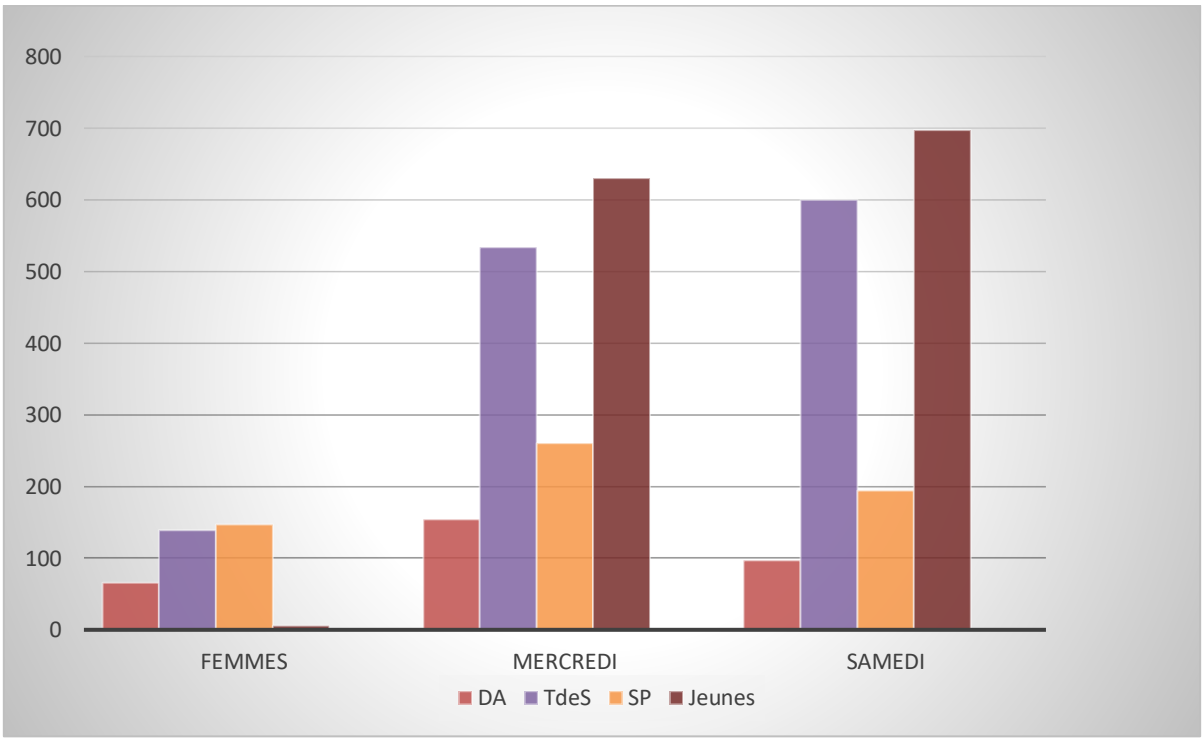

DA : Demandeur.se.s d'asile
SP : Sans papiers
TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Dans la répartition des personnes accompagnées, nous notons également que **le nombre de personnes qui nous sollicitent en permanence et qui ont une carte de séjour a doublé par rapport à l'année dernière**.
Ici aussi plusieurs facteurs : la fermeture de la préfecture obligeant des personnes qui d'ordinaire font leurs démarches au guichet à se présenter à l'association pour une aide ou un renseignement, mais aussi beaucoup de démarches liées à UberEats ou au logement, comme nous le verrons plus bas.

Enfin, on observe une augmentation de 4 % de la part des femmes dans la répartition des personnes que nous accompagnons ; la proportion des hommes et des jeunes reste quasiment identique par rapport à l'année précédente.

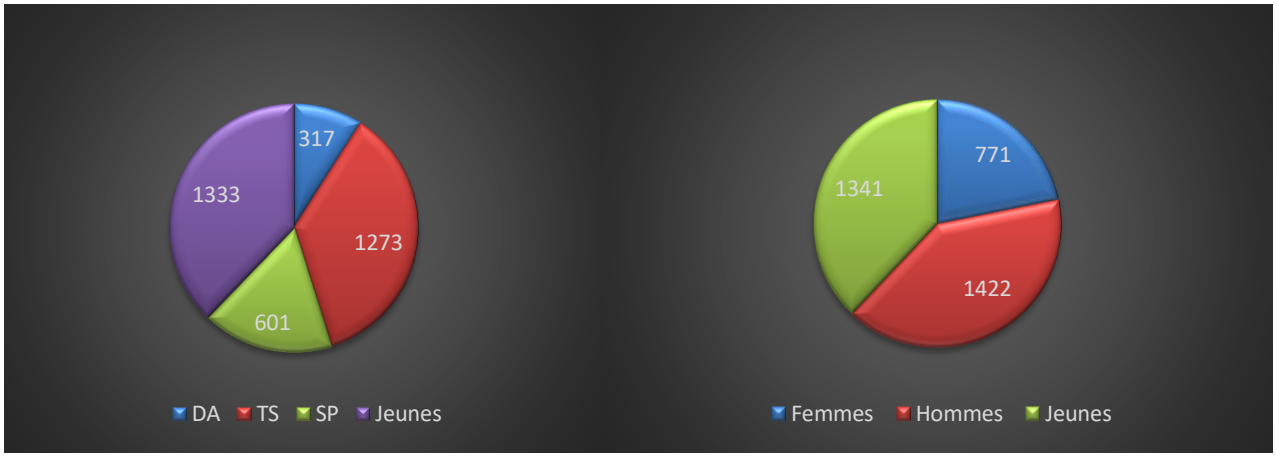

Les demandes traitées en permanence

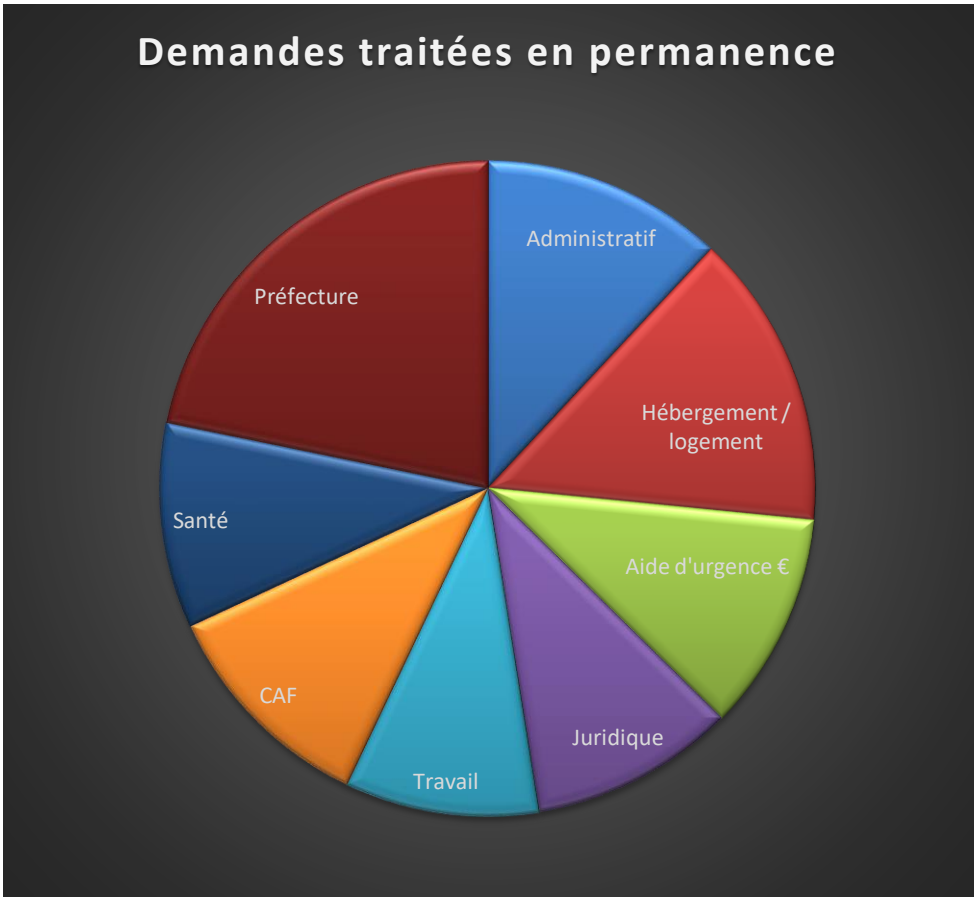

La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche aux démarches en préfecture. Viennent ensuite l'assistance administrative et juridique, les démarches liées à l'hébergement / logement, les aides d'urgence alimentaire, les démarches liées à la santé, au travail ou à la CAF.

On observe ici une augmentation sérieuse des demandes liées au travail. Ces dernières s'expliquent d'une part par la dématérialisation depuis le mois d'avril 2021 des demandes d'autorisation de travail, ce qui génère une pagaille phénoménale chez les employeurs, nécessitant une assistance auprès de ces derniers pour déposer les demandes sur la plateforme en ligne. Précisons ici que les autorisations de travail sont obligatoires pour demander ou renouveler certains titres de séjour, donc que cette démarche est tout sauf futile.
Par ailleurs, une hausse considérable des demandes liées aux plateformes UberEats et Deliveroo nous surcharge : création d'autoentreprise et démarches inhérentes pour poursuivre : déclaration URSSAF, demande d'un extrait de casier judiciaire, etc. Certains jours, le bureau de Mohamed était une vraie succursale de livreurs UberEats !

Les demandes liées au logement touchent tous les domaines : les hébergements d'urgence pour les personnes sans abri, les demandes de logement/déménagement/ameublement, logement social, ouverture de contrats d'énergie, mise en place de plans d'apurement, mais également des démarches complexifiées par une faible maîtrise de la langue et/ou de mauvaise foi d'un prestataire : à titre d'exemple, Marine a pu ainsi passer une bonne cinquantaine d'heures sur une histoire de facture d'électricité ou de compteur d'eau à installer.

Les demandes récurrentes suivantes concernent les ambassades, l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides), l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), Pôle emploi, la scolarité, les impôts, les contrats jeune majeur et le vestiaire.
Les données concernant les ambassades sont biaisées cette année en raison de la crise afghane et des demandes d'évacuation d'urgence que nous avons dû faire d'août à début octobre.

Ces chiffres témoignent également d'un autre manquement : **rien n'est pensé en termes d'accompagnement spécifique pour un public spécifique. Aux étrangers, on réserve un droit du séjour spécifique, un code spécifique (des étrangers), un droit du travail spécifiquement dédié, mais ils doivent relever du droit commun et s'adresser à des interlocuteurs qui ne connaissent rien ou si peu de ces spécificités.**
Dans ces conditions, il est évident que les partenaires orientent vers une association spécialisée !

Rendez-vous individuels

Pour la première fois cette année, nous avons tenu à comptabiliser les rendez-vous individuels, car jusqu'à présent n'apparaissaient que les chiffres des permanences dans nos bilans d'activité, ce qui n'est pas un reflet exact de notre activité et pourrait laisser croire que nous ne nous agitons que trois demi-journées par semaine.

Dans les faits, le bureau est constamment empli de personnes qui viennent sur rendez-vous hors des temps de permanences. Ces rendez-vous sont des temps longs, qui permettent de travailler les dossiers et demandes des personnes.

Nous avons reçu cette année **1 235 personnes en rendez-vous individuels**.

La répartition des personnes reçues en rendez-vous individuels est comme suit :

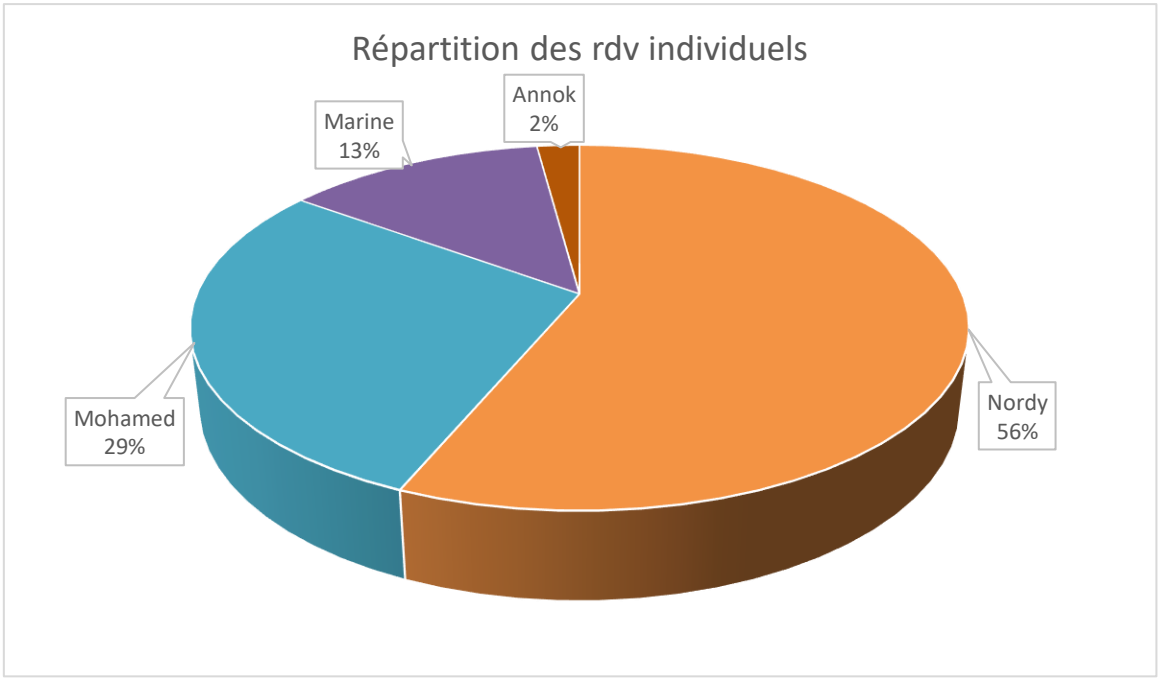

Les répartitions par statuts et par genres

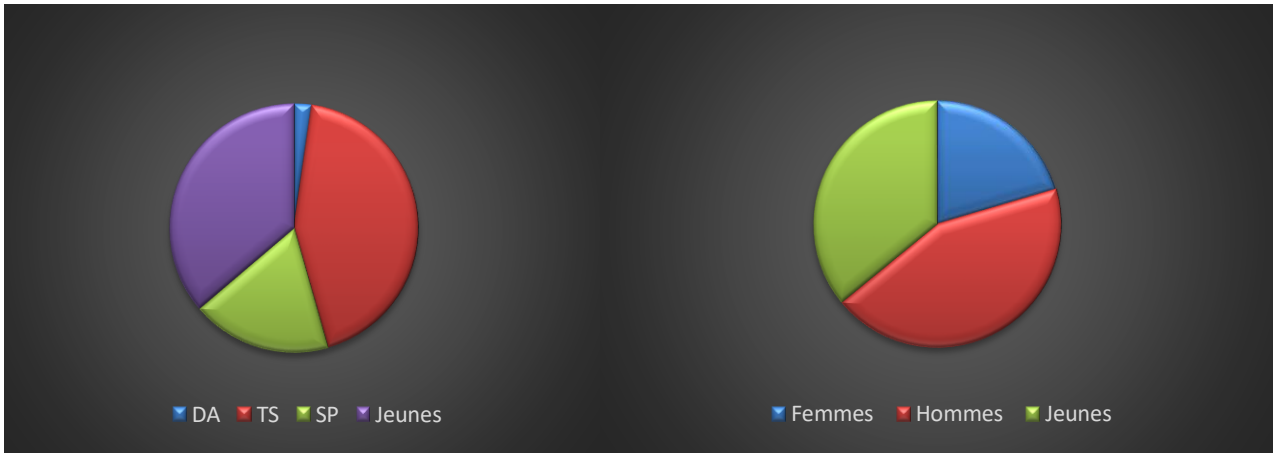

On observe ici que la répartition des personnes qui viennent en rendez-vous individuels est sensiblement la même que celles des personnes qui se présentent en permanences, tant en termes de genres que de statuts, hormis pour les demandeurs d'asile que nous recevons beaucoup moins en rendez-vous individuels.

Les demandes traitées en rendez-vous individuels

Pendant les rendez-vous individuels, les demandes s'orientent en très large majorité sur des démarches liées à la préfecture (demandes de titre de séjour, de régularisation, de DCEM (document de circulation pour étranger mineur), de titre de voyage, de naturalisation.

Viennent ensuite les démarches liées à l'hébergement et au logement : demande de Visa VISALE, de logement social, recherches de logement et accompagnement dans ces démarches complexes.

Dans le grand lot des démarches administratives, sont comprises les banques, les assurances, les résiliations, les courriers divers et variés à comprendre, réaliser, répondre…

Les statuts des personnes reçues en rendez-vous individuels

La répartition des statuts par personne les recevant est intéressante également, car elle permet de mettre en exergue deux choses : Anne, qui reçoit majoritairement des femmes, reçoit également majoritairement des personnes sans papiers, ce qui illustre la situation dramatique et la grande précarité des femmes exilées.

Mohamed, quant à lui, reçoit en grande majorité des personnes avec titres de séjour, et des hommes, pour des démarches liées au logement ou au travail, soulignant encore une fois la carence d'un accompagnement dédié à ces thématiques dans les espaces de droit commun.

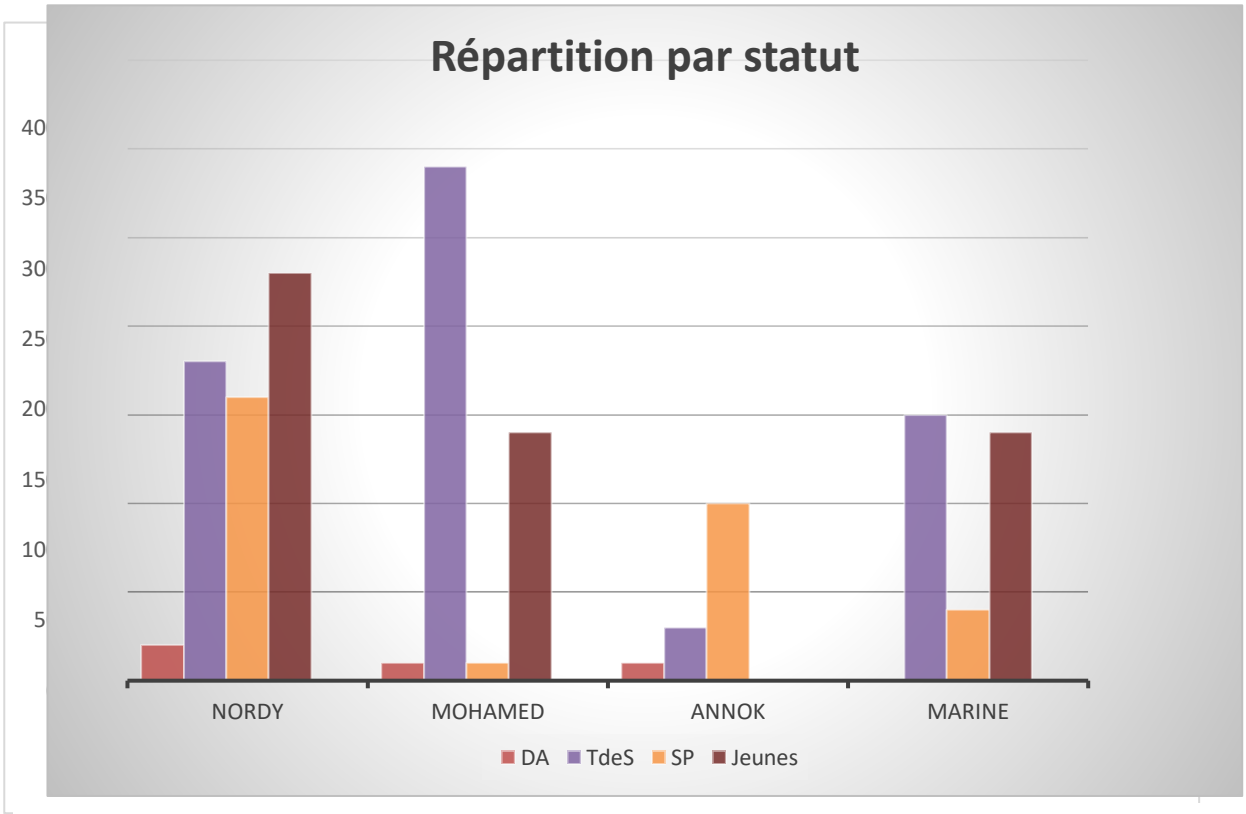

DA : Demandeur.se.s d'asile

TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)

SP : Sans papiers

Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Bilan des cours de FLE

D'ores et déjà delivrées de façon bénévole avant la création officielle de l'association, les activités de cours de FLE ont toujours eu un grand succès… jusqu'au premier confinement qui a mis un coup d'arrêt brutal aux cours. Nous avons redémarré les cours de FLE péniblement suite aux reconfinements successifs qui venaient entraver les tentatives de reprises, mais cela n'aura pas entamé la motivation des apprenants les plus persévérants !

Seuls deux groupes ont été maintenu, un de niveau grand débutant et un de niveau intermédiaire. Une nouvelle répartition et de nouvelles bénévoles débuteront en janvier 2022.

L'année dernière, nous écrivions : « nous sommes à la recherche d'un local pour reprendre les cours de FLE ». C'est chose faite puisque **nous avons trouvé un second local en décembre 2020** !

Fréquentation des activités/cours de FLE

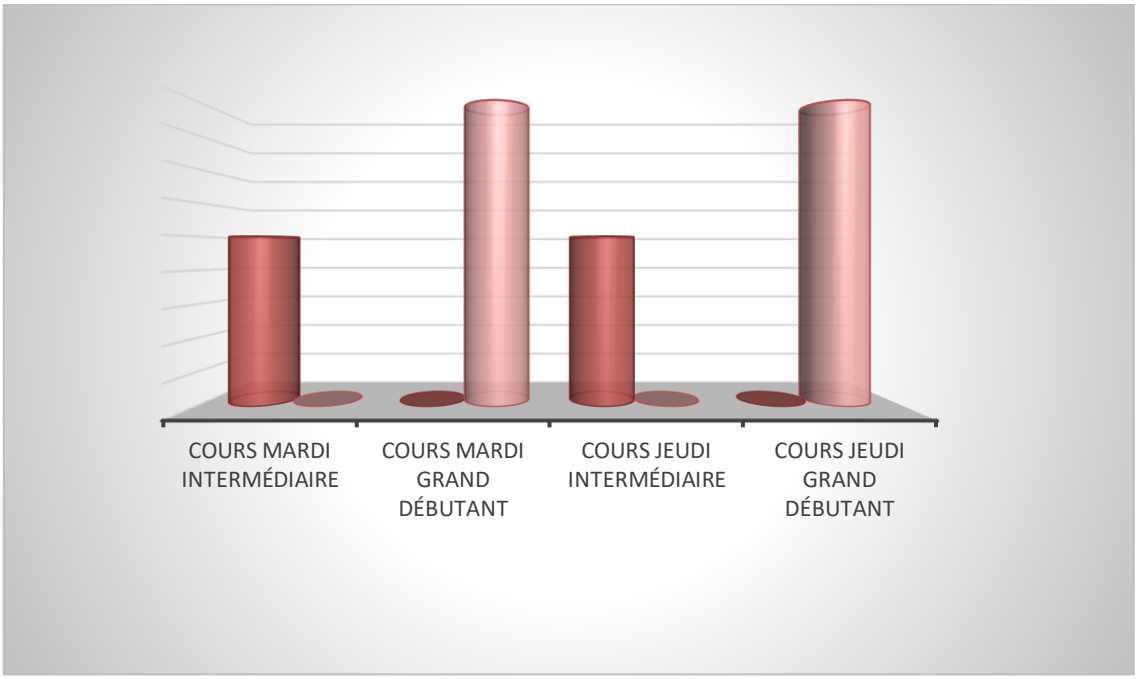

Bilan de l'accompagnement des jeunes majeurs

Débutée en juillet 2019, notre activité de mise à disposition de **logements à destination des jeunes en formation professionnelle** se poursuit, mais se ralentit.

Les bénéficiaires sont des **jeunes majeurs** (18 à 21 ans), **étrangers isolés** sur le territoire français (sans famille), en formation professionnelle (sans apprentissage, donc **sans revenus**). Cette mise à disposition d'appartements – le plus souvent partagés – est temporaire, le temps aux jeunes d'être autonomes et de disposer de leur propre logement une fois leur titre de séjour et/ou diplôme obtenu.

En effet, le conseil départemental a signé en 2021 une convention avec les deux FJT (La Manutention et le Foyer Rochecolombe) pour des forfaits « tout en un » incluant des logements et un accompagnement éducatif sur place. Soixante places au total ont ainsi pu être réservées à des jeunes majeurs. Le besoin de logement SOROSA a conséquemment diminué.
Nous avons aussi revu au fur et à mesure notre projet et l'avons ajusté ; nous avons laissé des appartements et en avons réadapté certains, pour une partie en sous-location à des jeunes ayant des ressources, pour les autres voir notre rapport moral et *La crise afghane*.

Nous hébergeons actuellement **22 jeunes**.

Depuis 2 ans et demi, nous avons pu mettre nos appartements à disposition de **74 jeunes** au total.
Parmi les jeunes que nous avons accueillis dans nos logements :

- **45** ont déjà obtenu un **titre de séjour** ;
- **35** habitent désormais dans un **logement autonome**.